

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2024/03/22

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre  
**15 mars 2024** le **LUNDI 25 MARS 2024** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**19 mars 2024**

Nombre de conseillers **Etaient présents** :  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Présents : 17 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ – Madame Anne-Caroline RATAJCZAK –  
Votants : 20 Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA –  
Madame Sophie LOPEZ – Madame Yveline LOURDEL – Monsieur Yves RAOULT –  
Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Christelle LEBAS – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Olivier QUIGNON

**Excusés** :  
Monsieur Fouad AJARRAY qui donne procuration à Madame Sophie LOPEZ  
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Chantal DECOQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Monsieur Thierry IMBERT  
Madame Sandrine SERGEANT

AT **Secrétaire de séance** :  
Madame Corinne DOLLE

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023**

Monsieur le Maire expose :

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2023,

et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 qui en résulte ;

il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit, compte tenu que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement :

<p>POUR MEMOIRE Virement à la section d'investissement ( prévision budgétaire 2023)</p>	<p>338 516.16 €</p>
<p><u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u></p> <p>Excédent Antérieur de Fonct. Reporté</p> <p>Résultat propre de l'exercice 2023</p> <p><u>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023</u> <u>EXCEDENT CUMULE</u></p>	<p>1 018 943.43 €</p> <p>189 246.37 €</p> <p><b>1 208 189.80 €</b></p>
<p>Affectation obligatoire au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement Capitalisé » dans le cas d'apurement du déficit de la section d'investissement</p> <p>Le solde disponible est affecté comme suit :</p> <p>Affectation complémentaire en réserves au compte 1068</p> <p>Report au nouveau crédit en section de fonctionnement à la ligne budgétaire OO2 « Excédent de Fonctionnement Reporté »</p>	<p><b>1 208 189.80 €</b></p>

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 26 mars 2024  
Le Maire,  
Alain CAYET.

